

Michel Foucault, l'économie politique et le libéralisme

Jean Yves Grenier et André Orléan

Version du 050607

À paraître dans les *Annales*

Introduction

Dans l'œuvre de Michel Foucault, la fin des années soixante-dix et le début des années quatre vingt est une période d'importantes mutations. Pour le dire simplement, l'intérêt du philosophe se déplace des dispositifs disciplinaires à l'herméneutique du sujet et au souci de soi, de l'assujettissement à l'exercice de la liberté. Pourtant, entre *La volonté de savoir* (1976) et *L'usage des plaisirs* (1984), Foucault n'a publié aucun livre. Aussi, les enseignements délivrés au Collège de France sont-ils d'une extrême utilité. Il nous informe sur cette pensée en constant mouvement, même s'il faut garder toujours présent à l'esprit que Foucault ne les a pas publiés et a même explicitement indiqué dans son testament qu'il ne voulait pas de publication posthume¹. On ne peut qu'en supputer les raisons mais le caractère expérimental de ces cours en est dans doute une. *Sécurité, territoire, population* (désormais STP) et *La naissance de la biopolitique* (désormais NBP) constituent un projet toujours à la recherche de lui-même, ce qui conduit parfois l'auteur à de nombreux réaménagements, à l'ouverture de nombreuses fausses fenêtres, voire à des contradictions, ce qui rend difficile une perception cohérente de l'ensemble².

L'ambition de ces deux ouvrages est d'écrire une histoire de la « gouvernementalité »³. Cette longue et majestueuse généalogie, sur laquelle nous ne nous attarderons pas, est l'occasion d'introduire certains concepts qui vont jouer un rôle essentiel dans sa réflexion à venir : gouvernement, conduite, liberté, pouvoir pastoral. L'intérêt à l'égard du sujet s'y construit sous nos yeux. On part d'une problématique classiquement foucauldienne avec l'apparition, au milieu

¹ Cité dans Guillaume Le Blanc et Jean Terrel (éds.), *Foucault au Collège de France: un itinéraire*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Histoire des pensées », 2003 à la page 7.

² À l'appui de cette idée, notons à quel point le titre *Naissance de la biopolitique* est éloigné de ce qui fait la matière véritable du cours, à savoir la gouvernementalité libérale. Il semble qu'au fur et à mesure de sa réflexion, Michel Foucault ait compris qu'aborder la biopolitique supposait une analyse préalable du libéralisme et qu'il ait été conduit, en conséquence, à transformer son projet. Voir l'introduction à la leçon du 7 mars 1979 (NBP, 191).

³ Michel Foucault explique dans sa leçon du 1^{er} février 1978 que « si j'avais voulu donner au cours que j'ai entrepris cette année un titre plus exact, ce n'est certainement pas « sécurité, territoire, population » que j'aurais choisi. Ce que je voudrais faire maintenant [...] ce serait quelque chose que j'appellerais une « histoire de la gouvernementalité » ».

du XVIIIe siècle, d'un nouveau type de pouvoir et de mécanisme de contrôle fondés sur ce que Foucault appelle les dispositifs de sécurité. Puis le texte en quelque sorte dérape et, à ce premier objectif, s'ajoute voire se substitue un autre enjeu qui est une réflexion sur le libéralisme économique et ses effets politiques. Ce glissement de la problématique et cette construction par Foucault du libéralisme à travers l'économie politique sont au cœur de cet article.

Economie politique et libéralisme

Dans ces deux livres, Foucault s'interroge donc sur la généalogie de la notion de gouvernement. Le moment le plus intéressant, selon lui, est la seconde moitié du XVIIIe siècle quand apparaissent les mécanismes de sécurité, succédant historiquement au mécanisme juridico-légal et au mécanisme disciplinaire.

Pour faire comprendre ce qu'est un mécanisme de sécurité, Foucault s'intéresse aux politiques à tenir face à la disette. La grande transformation du milieu du XVIIIe siècle est que la disette est désormais considérée comme un phénomène naturel. Le guide de Foucault est un économiste libéral, Louis-Paul Abeille, qui explique dans sa *Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains* (1763) comment analyser la disette. Il faut refuser toute disqualification morale puisqu'il s'agit d'un mécanisme naturel. Il ne s'agit pas non plus d'empêcher les oscillations entre abondance et rareté par une réglementation car, pour qu'il disparaisse, le phénomène doit d'abord avoir lieu. C'est par un travail « dans l'élément même de cette réalité » qu'est la disette qu'on peut la limiter, voire l'annuler. Il s'agit donc de brancher un dispositif de sécurité sur la réalité, en favorisant même la montée des prix (par la suppression de la police des grains) car l'inflation aura pour double effet d'attirer les marchands de l'extérieur et d'inciter à l'extension des cultures. C'est en laissant le phénomène suivre son cours que se manifesteront les mécanismes d'auto-freinage. Alors que les mécanismes disciplinaires définissent le permis et le défendu, les mécanismes de sécurité prennent du recul pour saisir les choses en train de se passer.

Le parallèle dressé par Foucault avec la vaccination contre la variole qui prend son essor dans les mêmes années est là pour suggérer la généralité de ces mécanismes. Là également, il ne s'agit pas d'empêcher la maladie par la mise en place de systèmes disciplinaires pour interdire tout contact entre les non malades et les malades, mais au contraire de la provoquer afin que les individus développent les moyens de l'annuler. L'idée centrale est celle d'une autorégulation des phénomènes par un bouclage circulaire des causes et des effets.

L'apparition des mécanismes de sécurité opère une transformation générale car elle concerne l'ensemble des aspects de la vie économique, sociale voire biologique, mais l'instrument intellectuel qui l'a autorisée, c'est l'économie politique qui fait précisément son apparition comme discipline autoproclamée à cette époque là. Foucault prend bien soin d'insister à divers endroits sur le fait que cette invention n'est qu'un aspect de la transformation des technologies de pouvoir qui caractérisent les sociétés modernes. Pourtant, l'économie politique joue un rôle essentiel, sans concurrent réel, dans le travail de Foucault car on peut la définir comme la science du comportement rationnel (allocation de ressources rares à des fins alternatives). Or, toutes nos conduites ne sont-elles pas rationnelles ? (NBP, 272). Elle devient de ce fait l'archétype du dispositif de sécurité mais aussi la matrice d'une réflexion très aboutie non seulement sur la limitation mais aussi sur l'organisation et la distribution des pouvoirs dans la société occidentale d'après les Lumières.

Ce rôle central de l'économie politique, que le philosophe mobilise sous des formes très variées, du mercantilisme au néo-libéralisme le plus contemporain en passant par l'économie politique du XVIIIe siècle, a paradoxalement été plutôt négligé par les commentateurs du diptyque foucauldien. Une piste pour expliquer l'invisibilité de cette présence envahissante est peut-être qu'elle n'est là que pour disparaître car elle n'intéresse pas Foucault en tant que telle. Il est vrai, pourtant, que ce rôle central a de quoi surprendre. Pourquoi Foucault mobilise-t-il, et de façon si exclusive, l'économie politique ? Question d'autant plus légitime qu'il ne s'agit pas de celle attendue. Il élabore en effet de façon tout à fait concertée sa propre vision de l'histoire de la pensée économique afin d'en faire l'instrument intellectuel de la transformation de la raison gouvernementale.

Économie politique et autolimitation gouvernementale

La question de la limitation de l'action gouvernementale préoccupe la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est, il est vrai, une époque d'extension de l'activité bureaucratique grâce au développement de la monarchie administrative dont les moyens d'action et les sphères de compétence s'élargissent considérablement. Les artisans en sont d'ailleurs souvent des partisans du libéralisme comme Maurepas, Trudaine ou Turgot. Tocqueville explique de son côté la Révolution française comme une conséquence de cette centralisation administrative accrue. Une opinion publique de plus en plus autonome et vindicative critique cette activité gouvernementale, volontiers identifiée à une manifestation d'absolutisme, afin de la limiter.

Même si la dimension économique n'est pas absente de ces débats des Lumières, la question centrale est celle du libéralisme politique. Ce dernier n'intéresse pourtant pas Foucault qui se concentre, d'une manière exclusive et parfois presque obsessionnelle, sur la seule auto-limitation gouvernementale. Or, avec le libéralisme politique, le pouvoir ne trouve les principes de sa limitation qu'à l'extérieur de lui-même. Ce type de limitation externe à la raison gouvernementale, qu'elle soit d'origine religieuse, juridique ou politique, ne rentre pas dans la problématique de ces deux cours. « Limitation interne veut dire que cette limitation, on ne va pas en chercher le principe [...] du côté de quelque chose qui serait, par exemple, des droits de nature prescrits par Dieu à tous les hommes, du côté d'une Écriture révélée, du côté même de la volonté des sujets qui ont accepté à un moment donné d'entrer en société. Non, cette limitation, il faut en chercher le principe du côté non pas de ce qui est extérieur au gouvernement mais de ce qui est intérieur à la pratique gouvernementale » (NBP, 13).

En plus de l'exclusion du politique, une conséquence importante de cette recherche d'une auto-limitation gouvernementale est la mise à l'écart du droit qui court en filigrane tout au long des deux volumes. Cette mise à l'écart s'opère au bénéfice direct de l'économie politique, évoquée à plusieurs reprises comme la figure antinomique du droit. Ce qui est reproché à ce dernier, ce n'est cependant pas tellement son extériorité par rapport à la raison gouvernementale, encore moins sa trop faible capacité d'imposer au pouvoir le respect des règles ou des principes juridiques limitant son champ d'action. Dans une réflexion tardive (leçon du 28 mars 1979, soit l'avant-dernier chapitre) consacrée à l'*homo œconomicus* et à la main invisible, Foucault oppose le sujet juridique produit par la théorie juridique du contrat au sujet d'intérêt imaginé par l'économie politique. Il souligne leur différence sur un point qu'il considère comme essentiel : alors qu'il est exigé du premier qu'il renonce à certains droits pour en protéger d'autres, il n'est jamais demandé au second d'aller contre son intérêt. Comme l'avait montré le janséniste Pierre Nicole ou Mandeville dans *La Fable des abeilles*, il importe au contraire que chacun suive toujours son propre intérêt, qu'il le cultive et l'intensifie en quelque sorte, afin que l'économie se porte au mieux. « Le marché et le contrat fonctionnent exactement à l'inverse l'un de l'autre » (NBP, 279), en conclut Foucault. Cette différence remarquable constitue la seconde raison pour laquelle l'économie politique le fascine : l'auto-limitation gouvernementale qu'elle justifie a pour corollaire la liberté absolue pour chacun de poursuivre son intérêt individuel.

Une telle construction antinomique aboutit à faire du droit et de l'économie politique deux approches du monde totalement incompatibles. Une conséquence est l'impossibilité d'une science économique-juridique dont l'inexistence est le signe de cette antinomie. L'hétérogénéité

absolue du monde politico-juridique et du monde économique est cruciale dans le dispositif de Foucault qui y insiste à dessein : elle renforce de manière imparable la position très singulière de l'économie politique, unique discours rationnel capable d'imposer au gouvernement de se limiter par lui-même.

Cette mise à l'écart du droit à un coût. Elle conduit en effet à l'exclusion du droit de propriété, notion totalement absente de la réflexion foucauldienne. La raison est évidente puisque le droit de propriété relève de ces limitations externes qui n'intéressent pas l'auteur. C'est même l'une des premières garanties qui est donnée pour protéger l'individu contre l'arbitraire du roi. Nombre de penseurs de la souveraineté de la fin du XVIe siècle, à commencer bien sûr par Jean Bodin, mais aussi des théoriciens de la monarchie absolue dans la première moitié du XVIIe siècle, tel Cardin Le Bret, mettaient en doute la faculté du roi à lever de nouveaux impôts sans l'accord des représentants du peuple au nom du respect intangible de la propriété privée. Mais l'absence de cette dernière est surtout paradoxale du fait que les auteurs libéraux du XVIIIe siècle eux-mêmes la placent au cœur de leurs analyses, faisant du respect de la propriété le principe central et la raison d'être de l'économie politique.

Economie politique, libéralisme et naturalisme

Le problème de Foucault est désormais le suivant : comment fonder l'économie politique une fois qu'on lui a retiré sa principale justification, la propriété privée ? La réponse réside dans la mobilisation omniprésente des notions de « nature » et de « naturalisme ». Si le pouvoir n'a pas à intervenir sur les comportements, c'est parce qu'ils sont naturels ce qui leur confère leur autonomie ainsi que leur rationalité.

Comment s'élabore historiquement cette « nature » selon Foucault ? La prise de conscience de la naturalité des phénomènes sociaux et économiques remonte à la grande rupture des années 1580-1650. Désormais, « on aura une nature qui ne tolère plus aucun gouvernement » (STP, 243). Cette affirmation essentielle signifie la chose suivante. Avant cette transformation, le souverain prolongeait sur la terre la souveraineté divine. Foucault mobilise ici Thomas d'Aquin pour lequel le gouvernement du monarque n'a pas de spécificité par rapport à l'exercice de la souveraineté : régner et gouverner sont deux choses identiques ou indissociables. S'il existe une telle continuité, c'est parce que le souverain fait partie « de ce grand continuum qui va de Dieu au père de famille en passant par la nature et les pasteurs ». C'est ce continuum qui est brisé entre la fin du XVIe siècle et le milieu du XVIIe siècle, au moment même de la fondation de l'épistémè classique. La coïncidence chronologique avec la révolution scientifique n'est

bien sûr pas le fait du hasard. En effet, ce que montrent Copernic, Kepler ou Galilée, c'est que Dieu régit le monde par des lois générales et, une fois établies, immuables. Dieu ne gouverne donc pas le monde sur un mode pastoral, c'est-à-dire individualisé, il règne souverainement à travers des principes.

A la même époque se développe un thème très différent, mais étroitement lié au précédent car il en est en quelque sorte le corollaire sur le plan politique. Si le monarque n'a plus (ou plus seulement) à prolonger sur terre une souveraineté divine, il a en revanche une tâche spécifique que lui seule peut accomplir et qui est différente des fonctions dévolues à la souveraineté ou au pastorat, même s'il peut s'en inspirer : il doit gouverner. Avec ce nouveau dispositif, on a donc d'un côté une nature qui est détachée du thème gouvernemental et qui suit des principes (*principia naturae*), de l'autre un art de gouverner qui doit s'occuper de ce nouvel objet apparu à la fin du XVIIe siècle, la *res publica*, la chose publique. Cet art de gouverner doit se chercher une raison qui ne peut s'inspirer ni de l'imitation de la nature, ni des lois de Dieu. Ce sera la raison d'État dont l'objectif est de maintenir l'État et de le gérer dans son fonctionnement quotidien. Une première caractéristique de cette raison d'État, par rapport à l'objectif de Foucault, est qu'elle ne connaît pas la population au sens précédent, c'est-à-dire comme étant constituée par des sujets économiques capables d'avoir un comportement autonome. Cette opposition entre *Principia naturae* et *ratio status* domine jusqu'au milieu du XVIIIe siècle quand s'opère une sorte de réunification par le biais de l'économie politique. Désormais le gouvernement du monde s'appuie sur la toute jeune économie politique qui, elle, relève de la nature.

Un paradoxe du texte de Foucault tient dans l'appariement qu'il propose entre économie politique et nature. La tradition de l'histoire de la pensée économique explique que c'est la découverte d'un ordre naturel dans le monde physique qui a suggéré aux économistes des Lumières qu'un même ordre pouvait régir le monde social, autorisant ainsi l'économie politique à se proclamer une science, au moins à partir des physiocrates, et à découvrir des lois. Cet aspect n'intéresse pas Foucault qui laisse de côté l'argumentaire scientifique tenu par l'économie politique dans les années 1760 pour justifier le libéralisme, en particulier l'idée que le marché libre est l'organisation la plus efficiente et la plus juste pour la production et l'allocation des richesses. Si l'économie relève de la nature, estime-t-il, c'est parce que les comportements des individus sont décrits par les économistes comme relevant de la nature. C'est l'invention, cruciale, de la notion de « population », grâce à laquelle se met en place le principe de l'autolimitation de l'action gouvernementale. C'est un personnage politique « absolument nouveau » et totalement étranger à la pensée juridique et politique des siècles

précédents. Foucault l'oppose à l'idée du panoptique, vieux rêve du souverain, qui vise à la surveillance exhaustive et individualisée des personnes alors que le dispositif de sécurité ne s'intéresse qu'aux mécanismes naturels.

La population se caractérise fondamentalement, en effet, par des régularités que l'on peut qualifier de naturelles. Elles sont de deux types. D'abord, comme le découvrent avec admiration les statisticiens du XVIIIe siècle, il existe des constantes, des proportions stables ou probables dans les variables caractéristiques de la population (nombre de morts, nombre de malades, régularités d'accidents...). Ensuite, il existe un invariant comportemental qui confère à la population prise dans son ensemble un unique moteur d'action, le désir, ou, dit en langage économique, la poursuite de l'intérêt individuel qui, si on le laisse jouer, produit l'intérêt général de la population.

Cette analyse débouche sur deux manières distinctes d'envisager l'intervention gouvernementale, toutes deux également présentes au sein de la pensée libérale. Aux yeux de la première, la population est opaque au souverain car, d'une part, les variables qui la définissent sont trop nombreuses et autonomes pour lui être accessibles et, d'autre part, l'individu seul est capable de savoir quel est son désir et son intérêt ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Aucun pouvoir ne peut donc se substituer à lui. Par ailleurs, l'interaction de ces comportements particuliers produit des situations d'une trop grande complexité pour qu'il en soit tout simplement rendu compte. Elles sont donc inaccessibles au savoir gouvernemental. Ce thème se rencontre fréquemment dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, en particulier lors des discussions autour de la liberté du commerce des grains. Au XXe siècle, c'est F. Hayek qui a le plus systématiquement développé cette conception. La seconde perspective considère que l'existence même de ces régularités rend le comportement des populations en partie prévisible et accessible à des techniques de gouvernement. Certaines de ces constantes et proportions stables sont calculables, et l'intérêt parce qu'il dompte les passions, comme l'ont souligné nombre d'auteurs du XVIIIe siècle, est une garantie que les individus seront au moins pour partie intelligibles au pouvoir. On verra que cette ambiguïté de diagnostic est également présente chez Michel Foucault lorsqu'il en vient à penser l'intervention du gouvernement et ses limites.

Pour l'instant, il faut insister sur l'originalité de la notion de population telle que Foucault la développe dans la première partie de son cours. Certes, tout part de l'économie politique puisqu'elle est la science de la gestion des populations, c'est-à-dire le modèle intellectuel à partir duquel il faut penser le gouvernement. Mais la gouvernementalité qui s'en inspire a une vocation beaucoup plus générale que « la pure et simple doctrine économique » puisqu'elle

s'applique aux multiples aspects qui sont liés, d'une manière ou d'une autre, aux processus économiques. Foucault en a une perception très large car ils englobent non seulement la démographie et la santé mais aussi la « manière de se comporter » (STP, 24), c'est-à-dire tout ce qui relève de la nature ou de phénomènes naturels. « La population, c'est donc tout ce qui va s'étendre depuis l'enracinement biologique par l'espèce jusqu'à la surface de prise offerte par le public » (STP, 77). C'est ce qui lui permet de conclure que l'économie politique, et plus largement le libéralisme, est un naturalisme. Alors que le libéralisme, historiquement, est né d'une restriction progressive des passions et de l'intérêt à leur seule dimension économique, c'est-à-dire à la poursuite du profit et à l'acquisition de biens matériels, Foucault procède au contraire en sens inverse grâce à la notion de population, faisant du savoir de l'économie politique un modèle pour une gouvernamentalité élargie. Avec pour conséquence, à ce stade, une exclusion du politique.

Soulignons que cette découverte par les auteurs du XVIII^e siècle, relus et interprétés par Foucault, de l'importance et de la naturalité des phénomènes sociaux conduit l'analyse dans deux directions très différentes. L'une insiste sur la notion de bio-pouvoir exercé par l'État sur la population. C'est la poursuite, mais avec un point de vue plus radical, du projet foucauldien d'étude du contrôle des individus en insistant plus particulièrement sur le corps dans sa dimension biologique, projet qui mobilise une partie de l'héritage du philosophe depuis le début des années 1990. L'autre, à l'inverse, s'oriente vers un libéralisme de l'abstention trouvant en lui-même et dans l'autonomie des populations les raisons d'une faible intervention. Les deux projets sans nul doute intéressent Foucault comme le prouvent, de façon parfois un peu allusive il est vrai, les premières leçons. Mais dans ces deux cours, il se montre nettement plus intéressé par le second projet et l'exploration des effets heuristiques de l'économie politique qui, manifestement, l'intriguent.

Mais de quelle économie politique nous parle-t-il ? Foucault associe très clairement économie politique et moindre gouvernement, deux choses impensables l'une sans l'autre (NBP, 31). C'est la raison pour laquelle il se focalise sur le milieu du XVIII^e siècle, plus précisément sur la décennie des édits libéraux (1754-1764), période d'un grand changement dans les techniques du pouvoir et de l'apparition de la raison gouvernementale moderne. Quand il parle du « savoir économique » qui sert de modèle à la gouvernamentalité, il ne fait donc référence qu'à un corpus assez limité de textes. Cela le conduit à négliger ou à occulter d'autres formes de ce savoir. Ainsi peine-t-il à comprendre la rationalité propre au système de la police des grains (STP, 35).

Il est ainsi conduit à durcir l'opposition entre les dispositifs de sécurité, c'est-à-dire l'économie politique libérale, qui s'appuient sur la réalité des choses, et les autres formes d'organisation du social. « La sécurité, à la différence de la loi qui travaille dans l'imaginaire et de la discipline qui travaille dans le complémentaire de la réalité, va essayer de travailler dans la réalité, en faisant jouer [...] les éléments de la réalité les uns par rapport aux autres » (STP, 49). Foucault insiste beaucoup sur cet aspect du libéralisme qui opère à partir de la réalité des choses en train de se produire, sur les phénomènes objectivables de la nature. L'opposition est pourtant fragile car le mécanisme de la disette sur laquelle il appuie son raisonnement, et plus généralement l'économie, sont aussi la conséquence d'un travail de l'imaginaire. C'est ce que démontre Necker, jamais cité par Foucault, dans la *Législation sur le commerce des grains* (1775) qui souligne combien le fonctionnement du marché relève d'une psychologie collective qui déjoue l'existence de régularités et exclut la formation d'un « vrai prix » des marchandises.

En conséquence, si Foucault évoque de façon générale le « savoir économique », il élabore de façon tout à fait concertée sa propre économie politique, ne retenant que ce qui contribue à construire et à conforter l'idée de population.

Gouvernement frugal

On l'aura compris, un rôle central est tenu par le couple population (nature) / gouvernementalité (artifice). Si Foucault déclare réfléchir principalement à l'histoire de la gouvernementalité, ce qui l'intéresse finalement le plus, c'est la question de la population, c'est-à-dire de l'autonomie de la société. La difficulté est que la définition générale proposée pour la gouvernementalité ne dit rien sur son contenu. Et d'abord, pourquoi intervenir ? Même si l'auto-limitation spécifie la nature de la gouvernementalité libérale et que Foucault insiste sur la nécessité d'un « gouvernement frugal », l'intervention est malgré tout nécessaire. Pourquoi ?

La première raison est que les intérêts des individus au sein de la population sont contradictoires, voire opposés. L'art libéral de gouverner se trouve ainsi contraint de déterminer avec précision jusqu'à quel point cette divergence ne constitue pas un danger pour l'intérêt de tous. Il faut garantir ensemble la liberté et la sécurité ce qui suppose inévitablement une part de danger et de prise de risque propre à l'exercice de toute liberté, mais également une protection de l'intérêt collectif contre l'intérêt individuel (et réciproquement). La seconde raison est que les mécanismes de sécurité étant de gros « consommateurs » de libertés pour fonctionner, ils doivent en être également des « producteurs ». Ce paradoxe, bien souligné par

Foucault, est en fait propre à tout libéralisme mais il est aggravé dans le cas du libéralisme auto-limité. Ainsi, pour s'en tenir à un exemple simple, la liberté du marché exige qu'il n'y ait pas de monopole ce qui suppose une législation qui restreigne en fait la libre action des agents. L'arbitrage entre liberté et sécurité doit donc être permanent. Une conséquence importante est que cet art libéral de gouverner ainsi conçu suscite un grand essor des procédures de contrôle, contrepartie nécessaire aux libertés. Le gouvernement a d'abord pour fonction de surveiller la mécanique générale des comportements mais il doit ensuite intervenir lorsque cette surveillance décèle des dysfonctionnements. La figure de Bentham, si forte dans *Surveiller et punir*, réapparaît ici, le panoptique semblant être la formule même d'un gouvernement libéral. Ce nouvel art de gouverner qu'est le libéralisme implique donc un rapport compliqué, si ce n'est ambigu, avec les libertés car il doit les produire mais, ce faisant, il risque de les détruire. Or si Foucault voit bien que le libéralisme seul ne définit pas une pratique gouvernementale, il n'ouvre aucune piste pour esquisser une définition précise de la « bonne intervention ». Il souligne à plusieurs reprises l'unique direction dans laquelle le raisonnement peut se poursuivre, à savoir le recours à l'utilitarisme qui n'est plus dans son esprit une idéologie de l'organisation de la société mais une technique de (limitation du) gouvernement. Avec l'utilitarisme, le calcul devient donc la seule raison gouvernementale. « La raison gouvernementale devra respecter ces limites dans la mesure où elle peut les calculer de son propre chef en fonction de ses objectifs et comme [le] meilleur moyen de les atteindre » (NBP, 13). Ce thème de la rationalité du gouvernement (on pourrait même dire de l'hyper-rationalité étant donné l'importance exclusive accordée au calcul) est important car il fait de la gouvernementalité la suite presque directe d'une objectivation de phénomènes naturels. Il intéresse beaucoup Foucault qui en repère l'émergence au XVIII^e siècle, dans le droit maritime ou les projets de paix perpétuelle par exemple, et c'est sur cette idée de « l'art de gouverner à la rationalité » que s'achève la dernière leçon, celle du 4 avril 1979. Ces exemples historiques sont cependant peu satisfaisants car ils illustrent en fait l'idée de naturalisme et d'ordre naturel. Par contre, la référence à l'utilitarisme et au calcul ne dit rien sur l'arbitrage difficile entre liberté et sécurité, problème central de la gouvernementalité libérale qui conduit l'auteur à des propositions paradoxales comme cet étonnant retour de la figure du panoptique de Bentham au cœur des dispositifs de sécurité alors que la mise en place de ces derniers, plus tôt dans le livre, l'avait au contraire écartée. La clef de ces difficultés renvoie à la question déjà évoquée plus haut : comment fixer des limites à l'intervention du gouvernement, c'est-à-dire comment garantir l'autonomie de la population, une fois disqualifiée la résistance en termes de droits ?

C'est, entre autre, pour résoudre cette difficulté que Foucault opère un détour, à partir de la leçon du 31 janvier 1979, par l'ordolibéralisme allemand des années 1930-1950 et le néolibéralisme américain de l'après-guerre. Ces deux économies politiques proposent en effet une solution assez radicale de la question de l'intervention mais en modifiant les hypothèses initiales à partir desquelles Foucault travaillait. Ils postulent en particulier la convergence spontanée des intérêts là où les dispositifs de sécurité prenaient en compte leur possible contradiction.

En 1948, en Allemagne plus qu'ailleurs en Europe, dominent les impératifs de la reconstruction et donc les politiques interventionnistes, en particulier keynésiennes. Or, en avril 1948, un rapport du Conseil scientifique de l'administration allemande dans la zone anglo-américaine préconise au contraire que « la fonction de direction du processus économique doit être assurée le plus largement possible par le mécanisme des prix », proposition qui rappelle celle de Turgot dans le célèbre édit de septembre 1774 établissant la liberté du commerce des grains. Cette définition du libéralisme est le fait des conseillers de Ludwig Ehrhard, responsable de cette administration, qui fait de ce rapport l'axe de son action. Ces économistes forment le groupe des ordolibéraux dont les origines remontent à la République de Weimar. Selon eux, depuis la fin du XIXe siècle, l'art libéral de gouverner a eu en quelque sorte peur de sa propre réussite et il inventa une technique d'intervention dans la gestion étatique des phénomènes économiques pour limiter les effets mêmes du libéralisme. Leur « coup de force théorique » majeur, clairement explicité chez des penseurs comme Hayek ou Röpke, est de considérer que le système nazi n'était pas la conséquence d'un état de crise extrême mais la suite logique, le point ultime d'évolution d'une politique d'intervention de type keynésien. La leçon que les ordolibéraux tirent de l'expérience du nazisme est donc que, au lieu d'accepter une liberté de marché surveillée et limitée par l'État, il faut au contraire généraliser la logique de marché et faire d'elle le régulateur de l'Etat. Une rupture s'impose avec le libéralisme du laissez-faire des XVIIIe et XIXe siècles car il ne s'agit pas seulement de laisser l'économie libre mais d'étendre la logique de la concurrence et du marché. Or, ce serait une « naïveté naturaliste » que de croire que l'instauration du marché libre suffise à généraliser les mécanismes de concurrence. Pour que ces derniers soient réellement centraux dans une société, il faut que le gouvernement libéral soit actif et interventionniste. « La concurrence, c'est donc un objectif historique de l'art gouvernemental, ce n'est pas une donnée de nature à respecter » (NBP, 124). De ce fait, les interventions des pouvoirs publics doivent être consacrées aux seules conditions d'existence du marché afin que ce mécanisme subtil et très efficace fonctionne pleinement. Tout autre objectif (plein emploi, pouvoir d'achat, balance des

paiements...) ne peut être que secondaire. De même, le gouvernement n'a pas à corriger *ex post* les effets destructeurs du marché sur la société. Il doit intervenir sur la société elle-même afin que les mécanismes concurrentiels jouent à chaque fois leur rôle de régulateur.

Cette réflexion novatrice conduit, selon Foucault, à l'invention d'un autre type de capitalisme, le capitalisme d'entreprise, au sein duquel chaque agent économique ou chaque ménage est assimilé à une entreprise à la fois autonome et responsable de telle sorte que l'individu ne soit plus aliéné par rapport à son milieu de vie et de travail. Cette généralisation de la forme « entreprise » distingue l'ordolibéralisme du laissez-faire classique pour lequel l'*homo œconomicus* était essentiellement un partenaire de l'échange. Elle a bien sûr pour objectif de faire de la régulation économique le modèle des rapports sociaux mais aussi de mettre au cœur de la vie sociale tout un ensemble de valeurs liées à l'entreprise (indépendance de l'individu, responsabilité éthique...) qui s'oppose à la froideur du mécanisme de la concurrence laquelle, selon l'expression de Röpke, est « moralement et sociologiquement un principe plutôt dissolvant qu'unifiant ». L'interventionnisme du gouvernement ne doit donc pas être de nature économique mais de nature sociale. L'État met en place une *Gesellschaftspolitik* afin de laisser jouer les fragiles mécanismes concurrentiels du marché. Cette « politique de la société » contribue à la constitution du marché, en favorisant par exemple l'accès à la propriété ou en aidant à la substitution des assurances individuelles aux couvertures sociales collectives. Dans cette société libérale où la concurrence ne met plus seulement aux prises des échangistes mais des entreprises, la loi ne doit être rien d'autre qu'une simple règle du jeu pour le marché.

L'économie devient donc la référence pour la construction du politique – l'économie produit la légitimité nécessaire à l'État, et la liberté entre partenaires économiques crée un consensus politique – mais aussi du lien social, voire des valeurs culturelles. Sous cet angle précis et avec des arguments différents, la suite logique à l'ordolibéralisme allemand est le néo-libéralisme américain, en particulier l'école de Chicago, qui s'est développé en réaction au New Deal et aux programmes sociaux poursuivis aux Etats-Unis de Truman à Johnson. Malgré d'importantes différences liées à la plus grande radicalité du courant américain, les points communs avec la tradition allemande sont nombreux dont le plus saillant est que les deux écoles considèrent que l'analyse en termes d'économie de marché est généralisable à tous les aspects du comportement humain, l'individu étant considéré comme un entrepreneur de lui-même. Ces économistes, comme Gary Becker et les adeptes de la théorie du capital humain, notion à laquelle Foucault prête une très fine attention, étendent l'analyse en termes d'économie de marché à de multiples secteurs de la vie sociale. Chaque agent décide par exemple des investissements éducatifs pour ses enfants afin de former un capital humain

destiné plus tard à produire des revenus, ou arbitre entre les gains attendus d'une conduite délictueuse et les risques encourus d'une sanction pénale.

Le grand intérêt de cette grille économique généralisée des néo-libéraux est qu'elle permet de tester l'action gouvernementale, de la mettre à l'épreuve d'une critique quantitative. Il est désormais possible de jauger l'action gouvernementale à l'aune de son efficacité quant à la mise en œuvre du jeu de la concurrence et du marché. Le grand progrès analytique par rapport au libéralisme du laissez-faire du XVIIIe siècle est que l'économie, au lieu d'être un simple modèle ou une illustration d'une gouvernementalité plus générale, devient la gouvernementalité par excellence. Du coup, il est possible de donner une définition et un contenu plus précis de l'intervention gouvernementale : elle doit instaurer les conditions pour que fonctionne l'économie de marché et la concurrence. Sa limite est incluse dans la définition elle-même puisque la description de la société comme un espace de libre concurrence et de convergence des intérêts suppose que l'intervention gouvernementale ne s'intéresse qu'aux conditions d'existence du marché, à son cadre juridique, mais pas à son contenu économique ou à ses conséquences sociales. C'est sans doute ce qui définit au mieux le « gouvernement frugal » cher à Foucault, à la fois moins large dans ses ambitions et plus distanciée par rapport à la société. Ordolibéralisme et néo-libéralisme reprennent en quelque sorte le concept de population, mais d'une façon plus radicale, assignant pour tâche aux pouvoirs publics de mettre en condition la société pour garantir son autonomie et faire en sorte qu'ils n'aient (presque) plus à intervenir.

Pratiques et régime de véridiction

Pour écrire son histoire de la gouvernementalité libérale, Foucault dit à plusieurs reprises ne pas vouloir partir des universaux de la philosophie politique (sujets, État, société civile...) mais des pratiques concrètes et de la façon dont elles se réfléchissent et se rationalisent, selon une méthode déjà éprouvée peu de temps auparavant dans *Surveiller et punir*. Ce projet est en partie réalisée dans la première étape, celle consacrée au XVIIIe siècle, puisque c'est entre autres grâce aux pratiques qu'il met en évidence l'existence d'une forme de libéralisme utilitariste. Mais il échoue, on l'a vu, dans l'élaboration de ce qui l'intéresse et qui n'est pas, au sens strict, dans le projet de l'économie politique sur lequel il s'appuie : le libéralisme auto-limité.

Le passage du libéralisme du XVIIIe siècle à ceux du XXe siècle aide donc à avancer dans la résolution *théorique* de la question centrale posée par ces deux livres, à savoir l'auto-limitation

gouvernementale, mais cela pose un problème de rapport au *réel*. La seconde étape, consacrée aux néolibéralismes allemand et américain, voit en effet disparaître les pratiques au profit de l'élaboration de ce qui n'est en fait qu'une forme théorique, la gouvernementalité limitée, discours déconnecté des « manières de faire ».

Une autre tentative de Foucault pour ancrer cette histoire des représentations dans celle des réalités est de mobiliser la notion de régime de vérité, que l'on sait par ailleurs essentielle à son projet plus général d'« histoire des systèmes de pensée », qu'il concerne la prison, l'institution psychiatrique ou la sexualité. Pour faire bref, faire l'histoire des régimes de vérité, c'est s'intéresser aux effets que possèdent des systèmes de pensée quand on croit qu'ils indiquent quelle est la vérité. Foucault rappelle ainsi : « Se rappeler toutes les erreurs que les médecins ont pu dire sur le sexe ou la folie, ça nous fait une belle jambe. [...] Seule a une importance la détermination du régime de vérité qui leur a permis [...] d'affirmer comme vraies un certain nombre de choses dont il se trouve d'ailleurs que l'on sait maintenant qu'elles ne l'étaient peut-être pas tellement ». Or Foucault estime qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle, avec les différentes techniques mises au point en particulier pour la gestion des disettes, le marché libre est en train de devenir pour les contemporains « un lieu que j'appellerai de vérité » (NBP, 34). La *vérité* exprimée par un marché laissé libre, selon l'économie politique, se substitue ainsi à la série indéfinie des interventions de la police voulues par le mercantilisme. Foucault joue à merveille de l'ambiguïté sémantique puisque les économistes de l'époque utilisent précisément l'expression « prix vrais » pour désigner le prix des biens obtenus sur un marché libre et qui sont considérés comme vrais parce qu'ils valident des comportements individuels mais aussi les pratiques gouvernementales conformes aux objectifs communs que sont la préservation des populations contre la disette ou, plus largement, la production de richesses.

On comprend l'importance qu'accorde Foucault à ces idées car, d'un côté, la *vérité* du marché constitue l'un des arguments les plus forts en faveur de l'auto-limitation des pratiques gouvernementales et, d'un autre côté, le principe du régime de vérité confère à l'économie politique une efficacité et une action sur le cours des choses. Mais ce principe s'applique-t-il aussi bien à l'économie politique comme le pense Foucault ? On peut en douter. Si l'on peut accepter sans difficulté que l'économie politique libérale influence la politique économique et l'organisation du marché, il est plus difficile d'admettre que les effets d'une telle politique puissent être mesurés par les résultats observés sur le marché. Il existe une différence essentielle avec, par exemple, la psychiatrie. Le discours psychiatrique, parce qu'il est normatif, décide des critères de *vérité* pour définir le partage entre folie et normalité ou entre

pratiques sexuelles conformes et déviantes, exerce des effets directs considérables sur la vie sociale. Mais l'économie politique, si elle peut prescrire une politique libérale, est incapable d'en contrôler les effets. Qu'est-ce qu'un « prix vrai », si ce n'est une abstraction qui n'a de signification qu'au sein d'une approche en termes d'équilibre de marché, mais dont l'abstraction même rend difficile – même si certains économistes s'y essaient – de lui donner un contenu empirique ce qui fait douter de son usage pour indexer et donc limiter une politique gouvernementale ? Que le marché soit abstraitement un principe de véridiction, cette affirmation est conforme aux ambitions de la théorie libérale ; mais que le marché produise des données exprimant une *vérité* capable de faire de lui une instance de véridiction et donc de limitation des pratiques gouvernementales, cette affirmation est excessive. On ne saurait dire quel est le point de vue de Foucault sur la théorie économique et quel crédit il lui accorde, mais il prend au sérieux ses effets, et en ce sens il saisit mal la particularité du discours économique qui entretient un lien pour le moins complexe avec la réalité, jadis comme aujourd'hui. Il intègre de même à sa réflexion la critique libérale de la souveraineté, avec d'autant moins de réticence qu'elle rejoint une réflexion qui est chez lui déjà ancienne.

La souveraineté

En effet, la critique de la souveraineté est au cœur des réflexions que mène Foucault de longue date sur la question du pouvoir. Son ambition est de construire une pensée de la domination radicalement libérée du modèle de la souveraineté. Il s'en explique à de nombreuses reprises et, tout particulièrement, dans *Il faut défendre la société* (désormais IFDLS), lors des leçons des 14 et 21 janvier 1976 qui se présentent explicitement comme « une sorte d'adieu à la théorie de la souveraineté » (IFDLS, 37) :

« Donc, la question, pour moi, c'est de court-circuiter ou d'éviter ce problème [...] de la souveraineté et de l'obéissance des individus soumis à cette souveraineté, et de faire apparaître, à la place de la souveraineté et de l'obéissance, le problème de la domination et de l'assujettissement » (IFDLS, 1976, 24/5).

Mais qu'est ce que la souveraineté aux yeux de Foucault ? Essentiellement une question juridique, à savoir une question de droits : d'une part, des droits qui ont été cédés par les sujets, auxquels ils ont renoncé et, d'autre part, des droits qui ont été acquis par le souverain, au nom desquels il exerce son autorité. En de multiples occasions, Foucault insiste sur cette

dimension juridique constitutive à ses yeux du modèle de la souveraineté : le modèle de la souveraineté saisit « le pouvoir sous une forme juridique » (*La Volonté de Savoir*, 112). La subordination, dans l'ordre juridique, que Foucault dans IFDLS nomme obéissance par opposition à assujettissement, suppose de la part des sujets un acquiescement aux prétentions de légitimité de l'autorité. Il s'ensuit un pouvoir très peu intrusif, qui prend les sujets tels qu'ils sont, un pouvoir qui ne cherche pas à fouiller les consciences ni à corriger les âmes. Ce pouvoir agit, au coup par coup, principalement sur les richesses et les biens, par le jeu d'un système de prélèvements discontinus dont la fiscalité nous offre la figure exemplaire. Or, Foucault s'intéresse à un pouvoir d'une nature très différente, le pouvoir disciplinaire, qui ne procède pas par prise momentanée mais par un quadrillage serrée et continue, visant à extraire le travail et à produire une soumission perpétuelle, via des systèmes de correction et de surveillance. C'est là un mode de fonctionnement radicalement hétérogène au pouvoir souverain⁴. Alors que celui-ci place en son centre la gloire du prince, celui-là s'intéresse à la fabrication des sujets. Plus largement, le rejet du juridique traduit l'obsession qu'a Foucault de comprendre le pouvoir dans sa réalité, non pas du point de vue de la légitimité supposée de ses actions, mais dans leur efficacité à transformer les sujets, au contact même des corps. « Il faut étudier le pouvoir hors du modèle du Léviathan, hors du champ délimité par la souveraineté juridique et l'institution de l'État. Il s'agit de l'analyser à partir des techniques et tactiques de domination » (IFDLS, 30).

Comme la première partie l'a montré, cette critique du modèle juridique grandit encore en intensité lorsque Foucault en vient à l'étude des dispositifs de sécurité. On le voit alors souligner la distance existant entre la logique propre à ces dispositifs et la logique juridique, entre le marché et le contrat. Cela le conduit à des propositions sur l'hétérogénéité du contrat et du marché qui auraient de quoi désorienter les économistes libéraux (NBP, 279). S'il en est ainsi, nous dit Foucault, c'est parce que le lien contractuel suppose, chez le sujet juridique, le renoncement à certains droits en échange de la préservation d'autres, ce qu'il appelle le « principe du transfert » (NBP, 278). Or, dans la sphère économique, il en va tout autrement dans la mesure où l'*homo œconomicus* n'abandonne jamais rien. Il demeure à chaque instant entièrement fidèle à son intérêt qui le guide de part en part : « non seulement chacun peut suivre son intérêt, mais il faut que chacun [...] le suive jusqu'au bout en cherchant à le

⁴ L'hétérogénéité de ces deux pouvoirs est si forte qu'à propos du pouvoir disciplinaire, Michel Foucault écrit : « Ce pouvoir non souverain, étranger donc à la forme de la souveraineté, c'est le pouvoir disciplinaire. Pouvoir indescriptible, injustifiable dans les termes de la théorie de la souveraineté, radicalement hétérogène, et qui aurait dû normalement amener à la disparition même de ce grand édifice juridique de la théorie de la souveraineté. » (IFDS, 33).

pousser au maximum » (NBP, 279). Cette critique renouvelée du juridique ne débouche pas sur une disparition totale de la souveraineté mais sur une analyse où elle ne joue plus qu'un rôle périphérique, à la manière d'un arrière-fond qui ne suscite plus guère l'intérêt du penseur. Même si Foucault écrit : « Le problème de la souveraineté n'est pas éliminé ; au contraire, il est rendu plus aigu que jamais » (STP, 110), dans la réalité de sa réflexion, force est de constater qu'il n'en est rien. La souveraineté n'apparaît plus que comme un dispositif à la remorque du gouvernement, entièrement conçu pour le servir : « étant donné qu'il y [a] un art de gouverner, étant donné qu'il se déploie, [il s'agit] de voir quelle forme juridique, quelle forme institutionnelle, quel fondement de droit on [va] pouvoir donner à la souveraineté » (STP, 110). Voilà tout ce qu'il nous en dira.

Il n'existe pas de souverain économique

Cependant, dans NBP, Foucault va plus loin. À l'occasion de ce cours, il franchit une nouvelle étape, d'une certaine manière ultime, dans son rejet de la souveraineté. Il le fait sur la base d'une thèse inspirée pour partie de la pensée de Friedrich Hayek : « l'économie de marché échappe à toute connaissance totalisante ». Certes, nous dit Hayek, on peut expliciter les principes abstraits du fonctionnement concurrentiel mais les faits particuliers ou les circonstances pratiques de telle ou telle conjoncture économique nous échappent irrémédiablement. S'il en est ainsi, c'est parce que l'économie marchande est un système complexe. Elle est faite d'une infinité d'adaptations locales qu'il est impossible de récapituler par l'esprit car la description complète du plus simple état économique met en jeu des millions d'interactions, qui supposeraient la mobilisation d'une quantité d'informations bien plus vaste que celle qu'un cerveau humain est capable de saisir. Pour cette raison, le monde économique est opaque. « Il est par nature intotalisable » (NBP, 285). En conséquence, l'État n'a pas les moyens cognitifs d'intervenir efficacement. Son intervention bute sur la complexité de l'économie marchande. Il s'ensuit une disqualification radicale de l'aptitude du souverain à administrer les processus économiques, non pas parce qu'il n'en aurait pas le droit, mais parce qu'il n'en a pas la capacité : « tu ne peux pas [agir] parce que tu ne sais pas et tu ne sais pas parce que tu ne peux pas savoir » (NBP, 286).

Au fond, c'est le modèle de l'ordre spontané ou catalléctique qui sert ici de référence. Elle conduit Foucault à concevoir le mécanisme concurrentiel comme étant fondamentalement allergique à toute intervention extérieure à la stricte sphère des intérêts privés. L'univers marchand est trop complexe pour être pris pour cible d'une action délibérée. Non seulement

l'action étatique n'est pas nécessaire pour que la régulation concurrentielle fonctionne, mais bien plus cette action est d'une nature profondément perturbatrice. Foucault conclut cette analyse par des propositions très fortes quant à l'inutilité du souverain économique : « l'économie est une discipline sans totalité ; l'économie est une discipline qui commence à manifester non seulement l'inutilité, mais l'impossibilité d'un point de vue souverain, d'un point de vue du souverain sur la totalité de l'État qu'il a à gouverner » (NBP, 286). Il en conclut qu'il n'y a pas de « souverain économique » (NBP, 287). Cette condamnation de l'extériorité et de la transcendance ne se limite d'ailleurs pas à la seule action étatique. Elle prend pour cible également tout acteur qui perdrait de vue son intérêt personnel pour assigner à son action un but collectif. Il importe au premier chef que chacun reste dans son rôle et s'y tienne strictement, à savoir « pousser au maximum ses intérêts ». S'il se trouvait quelques acteurs pour délaissier cette ligne d'action et s'intéresser au bien général, cela ne peut être que source de dérives. Toute cette analyse conduit à l'idée paradoxale qu'il faut toujours, en économie, privilégier la myopie et les « vues courtes » (NBP, 284/5), dans la lignée de Mandeville. « L'obscurité, l'aveuglement sont absolument nécessaires à tous les agents économiques » (NBP, 283). Et lorsque l'État prétend avoir la vue longue, ce qu'il voit, ce sont des « chimères ».

Cette analyse sur le regard et la visibilité est des plus singulières. On ne peut manquer de la rapprocher des réflexions que Foucault a menées sur le panoptique pour y voir comme sa figure exactement inversée. L'économie néolibérale décrit un monde d'individus, non seulement myopes, ne percevant des autres que ce que les prix veulent bien leur communiquer, mais surtout libérés de toute surveillance centrale qui viendrait les discipliner. D'un côté, on trouve un pouvoir qui contrôle tout parce qu'il voit tout et sait tout ; de l'autre, un pouvoir étroitement limité parce qu'il ne voit rien et ne sait rien. On ne peut imaginer opposition plus tranchée.

La monnaie

Il est cependant une réalité marchande essentielle sur laquelle cette conception libérale d'une économie sans totalité bute sans réussir à l'intégrer, à savoir le rapport monétaire⁵. Pour le comprendre, il suffit de considérer l'appareil législatif qui entoure la monnaie. Son caractère

⁵ Rappelons que Hayek lui-même en était si conscient qu'il est l'auteur d'un plan de réforme visant à supprimer la monnaie centrale pour la remplacer par des moyens privés de paiement mis en concurrence. Se reporter à Friedrich Hayek, *Denationalization of Money*, Londres, Institute of Economic Affairs, 1976.

dérogatoire à l'ordre concurrentiel saute aux yeux. Pensons, d'une part, au monopole d'émission qui confère à une institution particulière, la banque centrale, le privilège d'émettre la monnaie et, d'autre part, au cours légal qui contraint les acteurs marchands à accepter cette dernière dans leurs échanges. Monopole et contrainte, nous voilà bien éloignés des préceptes libéraux de base que sont la concurrence et l'échange volontaire ! Si l'on ajoute à cela les liens pluriséculaires qui unissent monnaie et pouvoir, on se trouve devant un tableau qui à de quoi rebuter tout partisan de l'ordre spontané. Avec la monnaie, c'est l'idée de main invisible qui se trouve remise en cause : la totalisation de l'ordre marchand y prend une forme tout à fait manifeste et visible, à savoir la politique de la monnaie. Aussi, comprendra-t-on aisément qu'une grande partie de la réflexion libérale se soit donnée pour but de « neutraliser » la monnaie. Il faut entendre par là un cadre conceptuel qui accepte cette présence institutionnelle si contraire aux règles de la concurrence mais pour aussitôt établir que cette présence est sans effet sur la réalité des relations économiques : elle n'en modifie pas la nature concurrentielle. Pourquoi ? Parce que la monnaie serait une simple convention à la manière du langage qui permet de communiquer sans intervenir sur le contenu des messages. Si l'émission monétaire est multipliée par deux, tous les prix font de même de telle sorte que rien de fondamental n'est affecté, ni les taux d'échange des marchandises entre elles, ni le niveau de production ou d'emploi. Dire que la monnaie est neutre, c'est dire précisément cela. Ou encore : la monnaie est un pur instrument ayant pour finalité de rendre plus aisées les transactions sans modifier la situation réelle des acteurs⁶. Rappelons par ailleurs que la formalisation la plus poussée de l'économie de marché, celle qui structure en profondeur la pensée économique contemporaine, à savoir la conception walrassienne, propose une analyse des marchés dont la monnaie est absente. On ne saurait trouver de meilleur exemple illustrant cette étrangeté profonde que la monnaie oppose à la conception libérale de l'ordre concurrentiel.

Foucault en lecteur attentif de la pensée néo-libérale se conforme à cette analyse. Ni monnaie, ni argent n'apparaissent dans les index. Même les liens étroits et attestés entre monnaie et souveraineté ne retiennent pas son attention. Lorsqu'il imagine l'interaction entre acteurs économiques, c'est un monde fait uniquement de marchés qu'il considère. Or la monnaie n'est ni un élément secondaire, ni un instrument neutre. Elle est la forme spécifique que revêt la souveraineté en économie. Pour cette raison, on comprend le malaise libéral à son égard.

⁶ Il revient à Schumpeter d'avoir mis clairement ce point en avant : « Cela implique que la monnaie est en fait un simple moyen technique qui peut être négligé chaque fois que les problèmes fondamentaux sont en cause, ou que la monnaie est un voile qui doit être enlevé pour découvrir les traits dissimulés derrière elle. Ou, en d'autres termes encore, cela implique qu'il n'y a pas de différence *théorique* essentielle entre une économie de troc et une économie monétaire » dans Joseph Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, tome II : L'âge classique (1790 à 1870), Paris, Gallimard, 1983 aux pages 287/8.

Mais il n'importe pas ici d'entrer dans une discussion théorique concernant ces points⁷. Ce que nous voudrions montrer est à quel point l'utilisation exclusive par Foucault de la thématique hayékienne le conduit à une vision erronée du rôle que joue la souveraineté dans les économies de marché. C'est l'analyse de la naissance de la RFA qu'il propose dans la leçon du 31 janvier 1979 qui en sera l'occasion.

Si l'exemple de la naissance de la RFA intéresse tant Foucault qui lui consacre presque une leçon entière, c'est parce qu'elle donne à penser une expérience limite, rien de moins que la constitution d'une communauté hors de l'action de la souveraineté. On ne saurait trop insister sur la portée théorique de cet événement. Il faut y lire en quelque sorte la confirmation empirique des thèses développées antérieurement sur l'inutilité du souverain. La RFA offre à Foucault l'exemple d'une société fondée, non pas sur l'exercice de droits historiques souverains – suite au nazisme, précisément, les Allemands ne possèdent plus de tels droits – mais sur l'institutionnalisation de la liberté économique. Ce que Foucault résume par la forte formule : la « fondation légitimante de l'État sur l'exercice garanti d'une liberté économique » (NBP, 85). En l'absence de droits historiques et de légitimité politique, c'est dans la liberté des prix et dans la prise de parti pour l'économie sociale de marché par Ludwig Erhard en juin 1948 qu'il faudrait rechercher les fondements du nouvel État allemand. Les analyses théoriques quant aux limites du pouvoir souverain trouvent ici leur expression exemplaire. Foucault en déduit la description d'une société qu'on peut dire « intégralement économique » car produite hors de la contrainte souveraine par le seul jeu de la liberté des échanges.

« Mais supposons – et c'est ça qui est implicitement dit dans le texte de Ludwig Erhard – un cadre institutionnel dont peu importe la nature ou l'origine, un cadre institutionnel X. Supposons que ce cadre institutionnel X ait pour fonction non pas, bien sûr, d'exercer la souveraineté, puisque, précisément, rien ne peut fonder, dans l'état actuel des choses, un pouvoir juridique de coercition, mais d'assurer simplement la liberté. Non pas donc de contraindre, mais simplement de créer un espace de liberté, s'assurer une liberté et de l'assurer précisément dans le domaine économique. Supposons maintenant que dans cette institution X dont la fonction n'est pas d'exercer souverainement le pouvoir de contraindre, mais d'établir simplement un espace de liberté, supposons que des individus, en un nombre quelconque, acceptent librement de jouer ce jeu de la liberté économique qui leur est assurée par ce cadre institutionnel. Qu'est-ce qui va se passer ? L'exercice même de cette liberté par des individus qui ne sont pas contraints de l'exercer mais auxquels on donne simplement la liberté de l'exercer, l'exercice libre de cette liberté vaudra dire quoi ? Eh bien, ça vaudra adhésion à ce cadre, ça vaudra consentement donné à toute décision qui pourra être prise, qui pourra être prise pour faire quoi ? Pour assurer, justement, cette liberté économique ou pour assurer ce qui rendra possible cette liberté économique. Autrement dit, l'institution de la liberté économique

⁷ Sur cette question, on pourra se reporter à Michel Aglietta et André Orléan (éds.), *La monnaie souveraine*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1998.

va devoir, va pouvoir en tout cas fonctionner, en quelque sorte, comme un siphon, comme une amorce pour la formation d'une souveraineté politique » (NBP, 84).

Il faut lire attentivement cette étonnante citation. Foucault décrit la fondation d'une vie en commun, absolument pas à partir d'un acte souverain qui viendrait réunir les individus au sein d'un territoire par le pouvoir de la contrainte, mais sur l'institution de la liberté économique. Foucault nous dit que c'est l'exercice volontaire de cette liberté instituée qui vaudra adhésion des sociétaires. Pourquoi ? Par l'effet des bénéfices en terme de bien-être économique que la pratique concurrentielle est supposée engendrer. Certes cette approbation collective prendra une forme politique mais, en ses motivations, elle n'est pas de nature politique. Il s'agit d'autre chose, de l'adhésion volontaire au jeu de la liberté. Comme le montrera la partie suivante, il s'agit de penser la possibilité d'une société civile existant de manière parfaitement autonome sans besoin d'un appareil politique spécialisé. Foucault insiste sur le fait que ce rôle spécifique et proprement politique de l'économie est resté, depuis ses origines, un des traits fondamentaux de l'Allemagne contemporaine :

« En fait, dans l'Allemagne contemporaine, l'économie, le développement économique, la croissance économique produit de la souveraineté, produit de la souveraineté politique par l'institution et le jeu institutionnel qui fait précisément fonctionner cette économie. L'économie produit de la légitimité pour l'État qui en est le garant. Autrement dit, et c'est là un phénomène absolument important, pas tout à fait unique dans l'histoire sans doute, mais tout de même très singulier au moins à notre époque, l'économie est créatrice de droit public... » (NBP, 85/6).

« L'économie, créatrice de droit public » (NBP, 86), n'est-ce pas la formule ultime du libéralisme ? Ou, si l'on veut, l'affirmation du primat de l'économie sur le droit, de la gouvernementalité sur la souveraineté. L'économie produit des signes politiques. À elle seule, elle vaut justification. Autrement dit, l'existence d'un appareil politique spécifique, ayant pour objet la définition d'un territoire, pour but d'assurer l'adhésion collective des citoyens et pour moyen le monopole de la violence légitime, n'apparaît plus du tout comme un moment nécessaire. On peut parfaitement se passer du pouvoir de contraindre. La seule liberté économique produit des effets suffisamment puissants pour assurer le lien social et l'adhésion collective des acteurs. Elle produit de l'accord bien mieux que le politique qui a toujours tendance à diviser les citoyens. Elle le fait en créant quelque chose de bien plus concret, de bien plus puissant que la légitimité juridique : elle le fait en créant du lien social, de la confiance, sous la forme d'un consensus, « un consensus permanent de tous ceux qui peuvent apparaître comme agents dans, à l'intérieur de ces processus économiques. Agents à titre

d'investisseurs, agents à titre d'ouvriers, agents à titre de patrons, agents à titre de syndicats. Tous ces partenaires de l'économie, dans la mesure même où ils acceptent ce jeu économique de la liberté, produisent un consensus qui est un consensus politique » (85/86). Telle est la formule nouvelle, singulière, de l'État ouest-allemand. Elle nous donne à penser un État sans souverain, un « État radicalement économique » (NBP, 87) réunissant investisseurs, ouvriers, patrons et syndicats. Enfin, ce « grand édifice juridique de la théorie de la souveraineté » (IFDLS, 33) dont Foucault prophétise la disparition aurait effectivement disparu pour faire apparaître le concept de l'État économique pur. On est ici à la pointe extrême de ce cheminement au cours duquel Foucault a peu à peu cessé de penser souverain pour ne plus dire que gouvernement :

« à mesure que j'ai parlé de la population, il y avait un mot qui revenait sans cesse, c'est le mot de « gouvernement ». Plus je parlais de population, plus je cessai de dire « souverain »... et le fait que le gouvernement soit au fond beaucoup plus que la souveraineté, beaucoup plus que le règne, beaucoup plus que l'*imperium* » (SPT, 78).

Cependant, une réflexion plus détaillée sur la situation économique allemande en 1948 et 1949 impose une analyse très différente.

Aux yeux de Foucault, c'est la libération des prix du 24 juin 1948 qui constitue le temps fort de cette re-fondation d'un État allemand. C'est à partir d'elle que le jeu économique est institué et qu'il produit ses effets positifs. Cette analyse pose cependant de nombreuses questions, d'abord historiques mais surtout théoriques. Étrangement, lorsqu'il analyse la rénovation allemande, Foucault ne mentionne pas ce qui en a été l'acte premier et le plus exemplaire, à savoir la réforme monétaire du 20 juin 1948. Pour faire simple, une nouvelle monnaie, le *Deutsche Mark* (DM), a été créée, l'ancienne monnaie, le *Reichsmark*, a été supprimée et une première distribution de 40DM par personne a été organisée le dimanche 20 juin 1948. Cet oubli est des plus étranges tant l'unanimité des commentateurs souligne l'importance extrême du rôle qu'a joué cette réforme. Sur ce point, tous les analystes sont d'accord. Pour cette raison, le 20 juin 1948 est une date fondamentale pour l'Allemagne contemporaine, sa date de naissance. En effet, l'introduction du DM marque un tournant décisif pour la future République fédérale, bien plus significatif que l'entrée en vigueur officielle de celle-ci en 1949. Notons d'ailleurs que la première institution opérant sur l'ensemble des trois zones d'occupation occidentale fut la *Bank Deutscher Länder* (BDL), la future banque centrale. Autrement dit, la BDL est la première forme d'existence institutionnelle de la RFA. Sa création précède de 18 mois la constitution du premier

gouvernement fédéral. Si l'analyse de Foucault se concentre sur la loi du 24 juin 1948, son intitulé même – « Loi sur les principes de gestion et la politique des prix après la réforme monétaire » (« *Gesetz über Leitsätze und Preispolitik nach der Geldreform* ») – la désigne clairement comme procédant de la réforme monétaire. Cette libéralisation n'a eu de sens et n'a pu être efficace que parce que cette réforme monétaire a eu lieu. C'est la suppression du trop plein de monnaie qui a donné son efficacité à la politique des prix. Il a fallu la réforme monétaire pour faire en sorte que les prix aient même un sens. Pourtant Foucault n'en dit mot.

Or, à quoi avons-nous affaire avec la réforme monétaire de 1948 ? Quel en est l'enjeu premier ? On en aura une première idée en observant qu'elle n'est pas le résultat d'une initiative allemande car, comme le note justement Foucault, il n'existe plus d'administration, ni *a fortiori* de gouvernement allemand à partir de mai 1945. Il s'agit d'une action pensée et mise en œuvre par la puissance dominante du camp occidental, les Etats-Unis d'Amérique, qui l'impose à leurs partenaires britannique et français. Autrement dit, la réforme monétaire est un acte promu par une puissance militaire d'occupation. Son enjeu est de nature essentiellement politique : créer un nouvel État permettant d'affronter la puissance communiste. On se trouve ici dans le registre le plus pur de la souveraineté. Toutes les parties prenantes en sont d'ailleurs parfaitement conscientes, au premier chef les soviétiques pour s'y opposer. Leur protestation prend appui sur une stipulation du traité de Postdam d'août 1945 déclarant que l'Allemagne devait être « traitée comme une seule unité économique ». Les soviétiques réagissent à cette initiative monétaire en déclarant le blocus de Berlin dont la finalité immédiate est d'interdire la circulation de DM dans Berlin. On voit ici la centralité de la question monétaire et ses liens inextricables avec les questions de souveraineté et de territoire. On ne peut jamais démêler l'une des autres. D'ailleurs, avec la réforme monétaire allemande, c'est la division de l'Allemagne et la guerre froide qui entrent dans les faits.

Rien n'illustre mieux ces enjeux de la réforme monétaire et sa nature que la question de Berlin. Parfaitement conscients de l'opposition des Soviétiques à cette réforme qui conduisait à diviser l'Allemagne en rendant autonome la zone occidentale, les Alliés avaient, dans un premier temps, laissé Berlin hors de la réforme. Ils espéraient alors pouvoir parvenir à un accord quadripartite permettant une unification monétaire de Berlin, conforme à son statut particulier et à sa situation géopolitique complexe. Aussi l'échange des billets du 20 juin 1948 au cours de laquelle chaque Allemand obtenait un premier quota de 40 Deutsche Marks ne concernait pas Berlin. Cette restriction n'était pas sans inquiéter les Berlinoises de l'ouest occidentaux qui, autour de Ernst Reuter, exigeaient une incorporation totale de Berlin Ouest au système économique occidental, ce qui impliquait de partager la même monnaie : « Avoir

la monnaie, c'est avoir le pouvoir⁸ ». La réponse soviétique à la réforme monétaire a été d'une part l'interdiction du DM ouest-allemand dans toute leur zone, y compris le grand Berlin, et la création d'une nouvelle monnaie concurrente. Le gouverneur militaire soviétique déclare que les billets distribués dans la zone occidentale ne seront pas mis en circulation dans les régions d'occupation soviétique. En conséquence, il procède au blocus de Berlin. Par ailleurs, il annonce la création d'une nouvelle monnaie dans la zone soviétique. Aussitôt, les Occidentaux refusèrent l'application de ces décisions dans leurs secteurs et décidèrent en fin de compte d'y introduire la nouvelle monnaie, tamponnée d'un B pour la distinguer du DM. Mais ils autorisent également la circulation de la monnaie soviétique dans leur zone d'occupation. On ne saurait mieux exprimer le lien intrinsèque qui lie monnaie et souveraineté : la guerre froide a eu pour premier champ de bataille la question monétaire car ce qui était alors posé était l'existence d'une Allemagne pro-occidentale. Qui émet les billets n'est pas simplement une question technique mais aussi politique. Il s'agit de spécifier qui est le souverain.

Cette brève analyse montre clairement qu'on ne peut penser l'État ouest-allemand comme étant un État radicalement économique. À sa racine, ce sont les préoccupations des Etats-Unis qui sont centrales et sa politique de « *containement* » du communisme. La question du gouvernement frugal qui est au cœur de NBP joue ici un rôle parfaitement secondaire, s'il joue même un rôle. En cette matière, Foucault semble sous-estimer gravement ce qui est de l'ordre de la politique de souveraineté la plus classique, celle des puissances en lutte. Que le DM soit le produit d'un acte de pure souveraineté, on peut s'en faire également une idée en notant que les allemands n'y prirent aucune part. On ne fit appel à eux que pour mettre au point les mesures d'application dans le cadre du « conclave de Rothwesen », alors qu'ils étaient enfermés dans un camp militaire à Rothwesen près de Cassel (Hesse). Aussi, à rebours de Foucault, faut-il considérer que la réforme de 1948 a une visée politique. On le voit encore plus nettement lorsqu'on a à l'esprit l'importance des effets redistributifs produits par cette réforme à rebours de l'idée de neutralité monétaire. Pour le dire simplement, sans entrer dans les détails, tout ce qui était épargne monétaire s'est trouvée fortement dépréciée alors que les possessions réelles (capitiaux, immeubles, outils de production) ont été globalement

⁸ Se reporter à la page 575 de Heinrich A. Winkler, *Histoire de l'Allemagne XIX^e-XX^e siècle. Le long chemin vers l'Occident*, Paris, Fayard, 2005.

épargnées. Hughes parle à ce propos d'une des plus grandes confiscations de richesse de l'histoire, comparable par son échelle à la collectivisation forcée de l'agriculture en URSS⁹. Parce qu'il adhère à un cadre conceptuel qui fait de la monnaie un instrument neutre des échanges, Foucault laisse totalement dans l'ombre les importantes dissensions politiques qu'a produites la réforme monétaire du fait de ses effets redistributifs. Aussi, contrairement à l'image proposée d'un jeu économique provoquant l'adhésion collective des acteurs (investisseurs, ouvriers, patrons, syndicats) autour de l'expression de leurs intérêts rendue harmonieuse par les forces concurrentielles, la réforme monétaire fut l'objet de très larges débats et polémiques qui divisèrent puissamment le corps politique ouest-allemand. La réforme fut vécue comme particulièrement injuste par le fait qu'elle ne touchait pas aux propriétés réelles pour ne déprécier que les droits exprimés en monnaie. On est alors très loin du consentement automatique dont parle Foucault. Qui plus est, lorsqu'il s'intéresse au jeu concurrentiel, il n'évoque jamais la possibilité que ce jeu produise des désaccords, par exemple, en matière salariale. Or, concernant la conjoncture économique, d'importants doutes se firent jour suite à la libéralisation des prix. L'inflation qu'elle provoque met à mal le pouvoir d'achat des salariés et le 12 novembre 1948, plus de neuf millions d'Allemands cessent le travail pendant vingt-quatre heures à l'appel du DGB pour protester contre la cherté de la vie. L'idée d'un consensus permanent ne peut donc être retenue pour ce qui est de la période de formation de la RFA. Par la suite, les bons résultats économiques ont certainement eu d'importants effets politiques. Ils ont suscité une forte adhésion collective autour du modèle de l'économie sociale de marché.

Bad Godesberg et la gouvernementalité libérale

L'importance du rôle que jouent les analyses ordolibérales dans la conception ouest-allemande de la légitimité politique apparaît également avec force sous la plume de Michel Foucault lorsqu'il s'intéresse à l'adhésion du SPD à l'économie sociale de marché lors du fameux congrès de Bad Godesberg en 1959. Il commence par prendre ses distances à l'égard de l'analyse classique de ces événements en termes de trahison, analyse qui dominait la gauche

⁹ Laissons la parole à Hughes : « Ironically, by imposing a draconian currency reform..., the USA presided over one of the greatest confiscations of wealth in history, over half a trillion RM in legally sanctioned paper assets, on a scale comparable to the forced collectivization of agriculture in URSS. In the process it privileged and confirmed over 200 billion marks in real property » dans Michael L. Hughes, *Shouldering the Burdens of Defeat. West Germany and the Reconstruction of Social Justice*, Chapel Hill et Londres, The University of North Carolina Press, 1999, à la page 321. Cet exemple montre clairement que la monnaie n'est nullement neutre mais qu'elle conditionne fortement les hiérarchies sociales par son effet sur la valorisation des droits de propriété.

et l'extrême-gauche au moment où il écrit ces phrases. Cette analyse ne voit dans les justifications avancées par le SPD concernant la possibilité d'un « ordre social équitable » dans le cadre de l'économie sociale de marché qu'une hypocrisie masquant ses reculades. Ce n'est pas le cas de Foucault qui écrit :

« Mais pour qui écoute ces mêmes phrases avec une autre oreille ou à partir d'un autre « background » théorique, ces mots – « ordre social équitable », « condition d'une véritable concurrence économique » - résonnent tout autrement parce qu'ils indiquent le ralliement à tout un ensemble doctrinal et programmatique qui n'est pas simplement une théorie économique sur l'efficacité et l'utilité de la liberté du marché. Ralliement à quelque chose qui est un type de gouvernementalité, qui a été justement le moyen par lequel l'économie allemande a servi de base à l'État légitime » (NBP, 90/1).

Foucault analyse ce ralliement du SPD au néolibéralisme à la lumière de l'analyse qu'il vient de faire de l'État fédéral allemand. Sa thèse est la suivante : la situation allemande nous confronte à une situation inversée dans la mesure où « [c'est] l'économie qui [est] radical par rapport à l'État et non pas l'État qui [est] premier comme cadre historico-juridique à tel ou tel choix économique » (NBP, 91). Mais, dès lors que le fondement de la légitimité politique est à trouver dans les règles mêmes de l'économie, à savoir la gouvernementalité libérale, accepter cette logique constitue la condition *sine qua non* de la participation au jeu politique. Aussi, à Bad Godesberg, s'agit-il pour le SPD d'adhérer à ce qui est en train de fonctionner comme le consensus politico-économique allemand fondateur, celui de la croissance économique, pour entrer dans le jeu de la gouvernementalité que l'Allemagne s'est donnée depuis 1948. Foucault va d'ailleurs très loin en cette année 1979 où la gauche française se trouve aux portes du pouvoir politique puisqu'il insiste sur le fait qu'il n'existe pas de gouvernementalité socialiste (NBP, 93 et 95). Il reconnaît au socialisme « une rationalité historique, une rationalité économique et une rationalité administrative », mais pas de gouvernementalité autonome socialiste. À ses yeux, pour exister, le socialisme est contraint de se brancher sur des types de gouvernementalité divers.

Il est tentant d'appliquer cette grille de lecture à l'union européenne. En effet, on y observe la même inversion de l'économie et du politique et le même rôle fondateur de la règle monétaire. Par ailleurs, comme l'a montré à nouveau le projet de traité constitutionnel, la norme concurrentielle y joue un rôle structurant, non pas seulement pour ce qui est de l'économie, mais plus largement pour ce qui est de la conception même des institutions politiques. Comme l'écrit Foucault à propos de la RFA, la question n'est plus : quelle liberté l'État va-t-il laisser à l'économie ? mais comment est-ce que la liberté économique va pouvoir

avoir une fonction et un rôle d'étatisation, dans le sens où ça permettra de fonder effectivement la légitimité d'un État (NBP, 95/96). En résumé, la gouvernementalité libérale est certainement un concept clef pour aborder l'étude de la situation européenne.

Les objectifs politiques du libéralisme

Cette lecture critique est par bien des aspects insatisfaisante car elle laisse le sentiment de – peut-être – rater ce qui constitue l'essentiel dans la réflexion de Foucault. Les vraies questions sont sans doute ailleurs. Pourquoi cet intérêt du philosophe pour une forme si particulière de libéralisme ? Pourquoi cette mobilisation finalement peu critique, et de ce fait étonnante de la part d'un penseur comme Foucault, des néolibéraux allemands et américains ? Pourquoi cette recherche si périlleuse d'une économie et d'une politique sans souveraineté ?

Le maître et le pouvoir

Dès la troisième leçon, Foucault explique à ses auditeurs qu'après avoir étudié dans ses livres précédents la spécificité des mécanismes disciplinaires par rapport au système de la loi, il entendait dans ce cours réfléchir sur la différence entre la discipline et les mécanismes de sécurité. Son objectif avoué est de « couper court à l'invocation répétée du maître et aussi bien à l'affirmation monotone du pouvoir » (STP, 57). Cette déclaration témoigne d'abord d'une prise de conscience des limites et des insuffisances d'une réflexion sur l'ordre social en termes de discipline et de contraintes car elle ne rend pas compte des formes récentes prises par le gouvernement des hommes¹⁰. Surtout, elle a pour défaut de présenter la liberté, avec le sens moderne que prend ce mot à partir du XVIII^e siècle, comme une idéologie ou un concept universel, une sorte de droit de l'homme que ferait triompher la lutte contre la disciplinarisation de la société. La liberté, estime Foucault, est toute autre chose : c'est une technique de pouvoir, un rapport entre gouvernants et gouvernés.

¹⁰ « J'ai dit quelque part qu'on ne pouvait pas comprendre la mise en place des idéologies et d'une politique libérales au XVIII^e siècle sans bien garder à l'esprit que ce même XVIII^e siècle qui avait si fort revendiqué les libertés, les avait tout de même lestées d'une technique disciplinaire qui, prenant les enfants, les soldats, les ouvriers là où ils étaient, limitait considérablement la liberté et donnait en quelque sorte des garanties à l'exercice même de cette liberté. Eh bien, je crois que j'ai eu tort. Je crois que ce qui est en jeu, c'est tout autre chose. C'est qu'en fait cette liberté [...] doit être comprise à l'intérieur des mutations et transformations des technologies de pouvoir. Et, d'une façon plus précise et particulière, la liberté n'est pas autre chose que le corrélatif de la mise en place des mécanismes de sécurité » (STP, 50).

Deux lectures politiques sont possibles. La première, « foucauldienne » au sens étroit du terme, prendrait cette affirmation pour un avertissement. Ne nous méprenons pas, la liberté laissée à la population est en fait utilisée par le pouvoir à des fins de contrôle et il y a de la discipline dans la liberté que la gouvernementalité moderne nous octroie. Que les dispositifs de sécurité soient les producteurs de la liberté qu'ils consomment illustre bien, par ailleurs, ce constat essentiel : les libertés dépendent du pouvoir. La seconde lecture insiste au contraire sur le fait que, la gouvernementalité étant nécessairement protectrice de la liberté, elle constitue une modalité de pouvoir qui mérite réflexion et qui peut susciter un certain attrait. Les deux lectures sont possibles et on peut supposer que Foucault a pu les envisager l'une et l'autre. La tension réflexive qui traverse les deux cours tend cependant à faire penser que, sans ambiguïté même si de façon jamais ouverte, leur auteur cherche dans la seconde direction.

Un indice en est donné par la réflexion qu'il propose sur l'État. Fidèle à sa méthode, il refuse de recourir à une catégorie aussi générale de la philosophie politique. L'État n'est pas un universel, il n'a pas d'essence : pour le comprendre, il faut « passer à l'extérieur », et l'appréhender à travers les pratiques, c'est-à-dire la technologie générale de pouvoir. Et c'est précisément pour éviter tout risque d'« ontologie circulaire » que l'on doit faire la généalogie de l'État à partir d'une histoire de la raison gouvernementale. Cet argument n'est qu'en apparence seulement méthodologique. Il permet également à Foucault d'initier une forte critique de ceux qui dénoncent l'État au prétexte qu'il tendrait à acquérir un pouvoir sans limite ou que son expansion serait historiquement irréversible. Une telle conception est trop réductrice car elle revient en fait à hypostasier l'État, à lui accorder comme une essence. Foucault situe l'origine d'une telle approche chez les libéraux allemands de la première moitié du XXe siècle, dont le discours est repris plus tard, sans le savoir, par la critique de gauche, voire gauchiste, des années 1970 qui identifie toute affirmation du rôle de l'État à une forme d'autoritarisme, voire de fascisme. Cette position n'est pas acceptable selon Foucault, pour deux raisons. La première est que l'ingérence de l'État dans les affaires de la société est d'emblée limitée au sein de la configuration proposée par la gouvernementalité libérale. La seconde est que son intervention est nécessaire à l'instauration de la liberté.

Autonomie du sujet et libéralisme

Le véritable objectif de Foucault à travers cette réflexion généalogique sur la gouvernementalité est sans doute moins la gouvernementalité elle-même qu'une possible élaboration de l'autonomie du sujet. La voie qu'il choisit passe par le libéralisme, plus

exactement par cette forme particulière qu'est le gouvernement libéral auto-limité. Ces deux cours peuvent être lus, on l'a dit, comme une tentative pour en poser les fondements. Pourquoi choisir une voie si particulière ? Parce que Foucault pense trouver dans cette modalité du pouvoir les meilleures garanties pour préserver cette autonomie du sujet. Les raisons sont multiples et elles s'égrènent tout au long des pages, sans jamais toutefois faire l'objet d'une présentation systématique. Le caractère expérimental et provisoire d'une telle argumentation ne pouvait qu'inciter Foucault à la prudence.

Une première raison est que la revendication de scientificité faite par l'économie politique a pour conséquence de transformer la relation entre savoir et pouvoir. Alors que le mercantilisme ne revendiquait aucunement ce statut de science et était associé à la raison d'État, c'est-à-dire aux mystères du gouvernement inaccessibles au commun des mortels, la science économique peut être établie ou vérifiée par chacun, même s'il n'est pas gouvernant, puisque la science a pour vocation d'être une connaissance commune. Le pouvoir n'a donc plus le monopole du savoir et de la vérité ; au contraire, ce sont les exigences du savoir qui délimitent de l'intérieur les compétences du pouvoir.

La raison principale tient cependant à la dépendance du politique par rapport à l'économique qu'instaure le libéralisme auto-limité. Or, loin de constituer une oppression destructrice, le primat de l'économique sur le politique est la meilleure garantie possible pour sauvegarder l'indépendance du sujet. Ce thème n'émerge que progressivement dans la réflexion de Foucault, mais une fois mis en évidence, il devient de plus en plus présent et crucial. L'essentiel de l'argumentation repose sur le fait, on l'a dit, que l'économie est une discipline sans totalité. Foucault trouve les principaux éléments de ses analyses chez Hayek mais aussi dans la pensée du XVIIIe siècle dont l'économie politique « dénonce [...] le paralogisme de la totalisation politique du processus économique ». L'aveuglement de l'État est donc remarquable, non pas qu'il choisisse cette cécité à des fins politiques, toujours révisables, mais parce que sa perception des phénomènes économiques est toujours limitée. L'État ne peut pas intervenir de façon directe et envahissante non pas qu'il n'en ait pas le droit ou qu'il aurait pris un engagement contractuel en ce sens mais, bien plus radicalement, parce qu'il ne *sait* pas. Une conséquence importante dégagée par Foucault à l'avant-dernière leçon est que le bien collectif ne peut être visé, et encore moins obtenu, par aucun agent, État inclus. Elle supposerait une position de surplomb qui n'est possible ni pour un souverain, ni pour une institution quelle qu'elle soit : personne ne peut connaître mieux que l'individu lui-même quel est son propre intérêt *et* quelle doit être sa conduite. Foucault insiste beaucoup sur la radicalité absolue, non négociable, de cette position dont l'importance réside bien sûr dans le fait que, selon lui,

l'intérêt et la singularité que chacun doit pouvoir exprimer et protéger est transposable du champ de l'économie à celui des comportements en général.

C'est dans cette optique que les néo-libéraux américains l'intéressent tout particulièrement. D'abord, parce que si ces auteurs considèrent, à la suite de Hayek, que toute totalisation économique est impossible, ils insistent également sur le fait que la grille d'intelligibilité du gouvernement par rapport à l'individu est entièrement pensée sous la forme d'une réflexion en termes de coûts-avantages, prenant donc une forme économique. L'*homo economicus*, notion que Foucault ne mobilise qu'en fin de parcours mais qui est dans la logique de sa quête d'un gouvernement auto-limité, est donc l'unique interface entre le pouvoir et l'individu. Cela ne signifie pas, bien sûr, que la personne se limite à sa seule dimension économique mais que cette dernière, *et elle seule*, est mobilisée pour analyser tous les types de comportement. Une bonne illustration est donnée par l'analyse du criminel. Les néo-libéraux américains l'étudient avec les mêmes outils que ceux mis en oeuvre pour comprendre le comportement de tout autre individu (« Le criminel n'est rien d'autre qu'absolument n'importe qui », NBP, 258) puisque la grille qu'ils utilisent est entièrement économique, analysant les faits et gestes du criminel en termes de calcul d'utilité, c'est-à-dire identique à celle mobilisée pour jauger la rationalité en général de l'individu. Comment imaginer une meilleure protection de l'identité de chacun, un respect plus attentif des différences ou des préférences de tous ordres, qu'un tel système où le politique se trouve contraint par ce biais économique au travers duquel il appréhende la société ?

Achevant sa réflexion, Foucault trouve en fin de parcours dans la notion de société civile proposée par Ferguson dans *An Essay on the History of Civil Society* (1762) l'articulation qui manquait entre économie et politique. Il peut ainsi aborder la question primordiale : comment gouverner une société peuplée de sujets économiques ? Foucault voit dans le travail de Ferguson l'analogue dans le domaine politique de ce que propose Adam Smith quelques années plus tard pour l'aspect économique. Pour le philosophe écossais, la société civile repose sur deux éléments. D'abord, elle est le produit de la synthèse spontanée des individus, sans référence à aucun contrat explicite ou constitution d'une souveraineté au travers d'un pacte de sujétion. Cette synthèse est assurée par un ensemble de sentiments désintéressés envers autrui comme la sympathie, la bienveillance, la compassion (mais aussi l'attrait pour le malheur des autres) ou le sentiment d'appartenance à une même communauté. Ensuite, le second élément est que, comme dans le droit naturel, le fait du pouvoir et du commandement de certains hommes sur d'autres est présent dans l'état de nature, antérieurement à toute institution politique. « Un système de subordination, dit Ferguson, est aussi essentiel aux hommes que la

société elle-même », affirmation essentielle car elle permet de contourner les difficultés propres à la théorie du contrat. C'est au sein de la société civile ainsi constituée que s'inscrit le lien économique. Se trouvent ainsi résolues à la fois la question du pouvoir et celle de la cohésion de la société grâce au principe de cohérence qu'est la convergence spontanée des intérêts.

Dans cette configuration, comment s'insère l'État ou le gouvernement ? Quelle place peuvent-ils avoir face à une société déjà constituée, « toute donnée » ? Foucault prend garde de ne pas répondre, ou plus exactement il le fait sur un mode extrême, reprenant la citation de Thomas Paine s'adressant au peuple américain : « Il ne faut pas confondre société et gouvernement. La société est produite par nos besoins, mais le gouvernement est produit par nos faiblesses [...]. Le gouvernement n'est au mieux qu'un mal nécessaire, au pire il est intolérable » (NBP, 313-314).

La démonstration de Foucault s'achève ici. L'expérience se clôt sur cette presque exclusion du pouvoir et du gouvernement. Les conditions pour que se réalise dans les faits une telle expérience sont bien sûr très improbables : Foucault ne prend pas à ce point au sérieux les élucubrations économiques des Röpke, Hayek et autres Becker. Mais il a exploré, sans doute conscient d'être bien souvent à la limite, les conditions abstraites pour que prenne corps un tel projet libéral.

L'expérience n'est pas sans effet, il en reste des traces. La voie libérale « dure », celle des économistes intransigeants, ouvre sur quelque chose d'assez fascinant en ce qu'il substitue la société disciplinaire par une politique du respect des différences, jusqu'alors impossible à envisager, même du simple point de vue théorique. Et ce respect des hétérodoxies compte sans doute plus que tout dans la réflexion politique de Foucault. Il y fait une forte allusion à la fin de la leçon du 21 mars 1979, quand il dessine l'horizon des analyses qu'il a esquissées :

A l'horizon d'une analyse comme celle-là, ce qui apparaît, ce n'est pas du tout l'idéal ou le projet d'une société exhaustivement disciplinaire dans laquelle le réseau légal, enserrant les individus, serait relayé et prolongé de l'intérieur par des mécanismes, disons, normatifs. Ce n'est pas non plus une société dans laquelle le mécanisme de la normalisation générale et de l'exclusion du non-normalisable serait requis. On a au contraire, à l'horizon de cela, l'image ou l'idée ou le thème-programme d'une société dans laquelle il y aurait optimisation des systèmes de différence, dans laquelle le champ serait laissé libre aux processus oscillatoires, dans laquelle il y aurait une tolérance accordée aux individus et aux pratiques minoritaires, dans laquelle il y aurait une action non pas sur les joueurs du jeu, mais sur les règles de jeu, et enfin dans laquelle il y aurait une intervention qui ne serait pas du type de l'assujettissement interne des individus, mais une intervention de type environnementale (NBP, 265).

Cette riche analyse, qui déplace brutalement le projecteur du champ économique vers celui des conduites en général, condense l'essentiel de la philosophie politique de ces deux cours. La réflexion est ainsi ouverte, non sans une certaine exaltation :

Le libéralisme a toujours laissé aux socialistes le soin de fabriquer des utopies, et c'est à cette activité utopique ou utopisante que le socialisme a dû beaucoup de sa vigueur et de son dynamisme historique. Eh bien, le libéralisme a besoin, lui aussi, d'utopie. A nous de faire des utopies libérales, à nous de penser sur le mode du libéralisme, plutôt que de présenter le libéralisme comme une alternative technique de gouvernement (NBP, 225).

Cette dernière citation, à sa manière programmatique, se trouve bizarrement glissé au beau milieu d'une leçon, comme pour la rendre moins visible. Pourquoi une telle discrétion ? Elle peut être imputée à l'indéniable caractère expérimental des réflexions de Foucault et à des conclusions de ce fait mal assurées. Plus sûrement, elle s'explique par le caractère provoquant et iconoclaste de ces dernières. La tentation libérale de Foucault, si elle témoigne d'un esprit étonnamment libre, capable de s'affranchir d'une forme de pensée qu'il avait lui-même contribué à établir, ne pouvait qu'apparaître en pointillés.